



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 avril à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, MARQUET Nathalie, MARCO Claude, MAS Bernard, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. ALMES Bernard, LUCAS André, MIRABILLE Noelle, IZARD Julien.

Pouvoir de Mme MIRABILLE Noelle à Mme CALON Mauricette

Pouvoir de M. ALMES Bernard à M. ROUCAYROL Guy.

Membres en exercice 14, présents 10, absents excusés 4.

Convocation en date du 4 avril 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 14 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

013/2024 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION BIEN BARUSSAUD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision d'exercer le droit de préemption suite à la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, concernant la vente d'un garage par Monsieur BARUSSAUD au prix de 15.000 €. En effet, ce garage est dans le périmètre des bâtiments de la distillerie qui a cessé son activité, et qui font l'objet d'un projet de vente à la commune.

Le Maire demande au conseil d'approuver l'acquisition par voie de préemption du bien situé à Pouzolles, cadastré E 431, d'une superficie de 145m², appartenant à Monsieur BARUSSAUD, et de prévoir les crédits au BP 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

014/2024 CONTRAT DE MAINTENANCE VIDEO SURVEILLANCE

Le Maire a demandé une offre pour un contrat de maintenance pour la vidéo surveillance, suite à diverses pannes. (14 caméras)

La société RSE a présenté un devis de :

2350 € HT/an pour l'entretien préventif et curatif

650 € HT/ an pour la mise à jour des logiciels

Les dégradations volontaires, le vandalisme, les accidents et phénomènes météorologiques ne sont pas couverts par le contrat de maintenance et feront l'objet de devis

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Le délai de résiliation est de 6 mois.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société RSE

015/2024 VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE ROUJAN

Monsieur le Maire a reçu une demande d'aide pour un voyage mémoriel qui concerne 8 élèves de 3^{ème} de Pouzolles.

Le Maire propose de verser aux familles 50 euros par enfant participant.

Le conseil approuve à l'unanimité.

016/2024 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget principal qui s'équilibre :

En fonctionnement : 1 112 834 €

En Investissement : 1 372 999 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mme MARQUET signale que plusieurs administrés lui ont fait remarquer que le panneau lumineux à l'entrée du village est très éblouissant.

La communauté de communes a déposé sa candidature au dispositif national « sentiers de nature », coordonné par le CERAMA. UN COPIL va se réunir et la communauté demande un élu référent pour le projet : M MAS Bernard se porte volontaire.

La communauté de communes souhaite engager une réflexion sur l'éventuelle création d'une cuisine collective scolaire. Afin de créer une commission, un élu référent doit être désigné. M. BONAVIDA Claude se porte volontaire.

La communauté de communes souhaite une réflexion sur la rénovation de l'habitat dans le centre ancien. Mme SIMON Jennifer se porte volontaire pour participer au groupe de travail.

Piscines : possibilité d'un arrêté global sur le territoire de la communauté de communes suite aux arrêtés de sécheresse.

M. MAS dit que le prix de l'eau doit être augmenté pour inciter les administrés à économiser l'eau.

M. CAZALS suggère d'envisager pour les prochains projets de la commune des jardins secs avec des plantes adaptées au stress hydrique.

Une réflexion globale est entamée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.